



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 3 octobre 2016, à l'adoption du règlement numéro 219-2016 intitulé : *Règlement aux fins d'abroger le règlement numéro 209-2015.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 décembre 2016.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 21^e jour du mois de décembre deux mille seize.

Madeleine Barbeau, greffière